Pose de congés annuels obligatoire ?

Par MINA

Nolindo05 Le 12-07-2022 à 21:44

Bonjour,

Je suis contractuel dans le public et dans mon contrat j'ai droit à 2,5 j par mois .Cependant je avant la fin de mon contrat je n'ai pas posé mes congés car à mon sens étant en sous effectif et nouvellement arrivée je me voyais mal prendre mes congés.Mes reponsables ont eu une réunions et m'ont dit que j'étais obligé de poser les 6,5 jours qu'il me restait.(Cependant ils étaient en négociation avec l'administration pour prolonger les contractuels) J'ai donc posé mes jours une semaine avant la fin de mon contrat. Le lendemain de ma pose de congés alors que j'étais chez moi je reçois un appel disant que j'allais être prolongé,ce qui ajoute encore 2,5 de congés. Ils m'ont dit de poser tout mes congés car je suis obligé. Ce que j'ai fais mais je ne comprends pas pourquoi ils insistent autant pour que je les prennent. C'est la première fois qu'on m'blige à prendre des congés.

Par vivi2501

bonjour,

Est-il obligatoire de prendre ses congés payés ?

Tout salarié a le droit et l'obligation de prendre ses congés annuels. A défaut, ceux-ci sont perdus car ils ne peuvent pas être reportés d'une année sur l'autre, sauf accord des parties ou dispositions conventionnelles contraires. Les jours de congés payés non pris du fait de l'employeur sont indemnisables.